

*Mise en garde :

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire d'arrondissement.

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 2 mars 2026 à 19 heures
1800, boulevard Saint-Joseph**

PRÉSENCES :

Madame Julie-Pascale PROVOST, Mairesse d'arrondissement
Monsieur Dominic ROUSSEL, Conseiller de la ville
Madame Nancy BERTHELOT, Conseillère d'arrondissement, district Canal
Monsieur Ludovic FERMELY, Conseiller d'arrondissement, district J-Émery-Provost
Monsieur Jacques FILION, Conseiller d'arrondissement, district Fort-Rolland

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur André Hamel, directeur d'arrondissement
Monsieur Fredy Alzate, secrétaire d'arrondissement
Monsieur Alain Nadeau, commandant – poste de quartier 8

10 - Ouverture de la séance

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la présidente déclare la séance ouverte à 19 h 02.

CA26 19 0027

Adoption de l'ordre du jour modifié

Il est proposé par Ludovic FERMELY

appuyé par Jacques FILION

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine du 2 mars 2026, avec la modification suivante :

- Retrait du point 30.02

Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1er au 31 janvier 2026

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.02

CA26 19 0028

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 février 2026

ATTENDU QUE, lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2025, un amendement a été proposé par le conseiller Ludovic Fermely afin de retirer et reporter à la séance ordinaire du 2 février 2026 la contribution financière de 58 898 \$ destinée à l'organisme Concert'Action Lachine pour le projet « Intervention auprès des 12–25 ans à risque autour des arts martiaux mixtes », amendement alors mis aux voix comme l'indique le procès-verbal de ladite séance;

ATTENDU QUE, lors de l'étude du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026, ce projet n'apparaît pas à l'ordre du jour;

ATTENDU QUE M. Jacques Filion a rappelé les circonstances exactes du report décidé le 18 décembre 2025, soulignant la nécessité de maintenir une bonne compréhension procédurale et historique du dossier;

ATTENDU QU'une présentation de ce projet sera transmise aux membres du conseil prochainement;

Il est proposé par Nancy BERTHELOT

appuyé par Dominic ROUSSEL

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 février 2026.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.03

CA26 19 0029

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 février 2026

ATTENDU QUE le conseiller Jacques Filion était absent à la séance extraordinaire du 9 février 2026 et qu'il s'est retiré du vote;

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Nancy BERTHELOT

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 février 2026.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.04

CA26 19 0030

Autoriser l'octroi d'une contribution financière à la Fondation de l'Hôpital de Lachine au montant total de 5 000 \$ taxes incluses, pour l'achat d'une table corporative dans le cadre du gala de financement annuel qui se tiendra le 17 avril 2026

ATTENDU QUE le conseiller Jacques Filion déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter;

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Ludovic FERMEY

D'autoriser l'octroi d'une contribution financière au montant total de 5 000 \$ taxes incluses, à la Fondation de l'Hôpital de Lachine pour l'achat d'une table corporative dans le cadre du gala de financement annuel qui se tiendra le 17 avril 2026;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.01 1267464003

CA26 19 0031

Reddition de comptes - Réception de la liste de mouvements du personnel pour la période du 21 janvier 2026 au 20 février 2026

ATTENDU QUE la liste des mouvements du personnel pour la période du 21 janvier 2026 au 20 février 2026 a été transmise au conseil d'arrondissement conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002);

ATTENDU QUE M. Jacques Filion demande, en séance, des précisions concernant l'embauche et les responsabilités de M. Simon Grenier à titre de responsable au soutien des élus;

ATTENDU QUE la mairesse fournit les explications requises, notamment quant aux responsabilités de M. Grenier;

Il est proposé par Nancy BERTHELOT

appuyé par Dominic ROUSSEL

De recevoir la liste de mouvement du personnel pour la période du 21 janvier 2026 au 20 février 2026, telle que soumise, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.01 1265441001

CA26 19 0032

Dépôt du rapport sur l'utilisation du pouvoir issu de l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q. 2024, ch.2) pour l'année 2025

ATTENDU QU'il est requis de déposer au conseil d'arrondissement un rapport sur l'exercice du pouvoir prévu par cet article, au plus tard le 1^{er} avril suivant la fin de l'année concernée, et ce conformément à l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q.2024, ch.2);

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques,

Il est proposé par Jacques FILION

appuyé par Dominic ROUSSEL

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'utilisation du pouvoir issu de l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q.2024, ch.2) pour l'année 2025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.03 1266470004

CA26 19 0033

Nommer madame Alexandra Enache à titre de secrétaire d'arrondissement substitut, afin d'assurer la suppléance du secrétaire d'arrondissement en cas d'absence ou d'empêchement

Il est proposé par Ludovic FERMEY

appuyé par Nancy BERTHELOT

De nommer Mme Alexandra Enache, agente de recherche, à titre de secrétaire d'arrondissement substitut pour l'arrondissement de Lachine;

D'autoriser Mme Alexandra Enache à exercer, en cas d'absence ou d'empêchement du secrétaire d'arrondissement, l'ensemble des fonctions, responsabilités et pouvoirs afférents à la fonction de secrétaire d'arrondissement, dans les limites prévues par les lois, règlements et délégations applicables, notamment la certification des documents officiels, la garde des registres, l'attestation des procès-verbaux et la publication des avis publics.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.04 1268073003

CA26 19 0034

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine, prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisés sur le territoire de l'arrondissement de Lachine dans le cadre du programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2026

Il est proposé par Jacques FILION

appuyé par Nancy BERTHELOT

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réfection mineure des trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV), localisés sur le territoire de l'arrondissement de Lachine dans le cadre du programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) 2026.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.05 1257274007

CA26 19 0035

Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Lachine, d'un montant total de 23 484,87 \$, toutes taxes incluses si applicables, du Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), dans le cadre du contrat pour les travaux d'entretien des surfaces gazonnées

ATTENDU que la Ville de Montréal, arrondissement de Lachine, détient le contrat 851028195 pour l'entretien des surfaces gazonnées des autoroutes 20, 13 et route 138 sur son territoire, conformément au formulaire MTMD V-0077 et au Devis spécial 101;

ATTENDU que les clauses de renouvellement y sont prévues à l'article 4 du Devis spécial 101 et que le Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) et l'arrondissement entendent exercer l'option pour l'exercice 2026;

ATTENDU que l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) permet de modifier le budget afin de tenir compte de sommes reçues d'un ministère pour l'exécution de travaux, et ce, avec information au trésorier et au comité exécutif;

ATTENDU que la décision proposée vise à assurer la continuité des services et la concordance budgétaire.

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Jacques FILION

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

- D'exercer l'option de renouvellement prévue aux documents contractuels du Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) relativement au contrat 851028195 (formulaire V-0077 – Services de nature technique) pour la poursuite des prestations d'entretien des surfaces gazonnées des autoroutes 20 et 13 et de la route 138 à l'intérieur de la limite de l'arrondissement de Lachine, pour l'année 2026, conformément au Devis spécial 101 annexé au contrat;

- D'autoriser le chef de division, Voirie et parcs de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Lachine à signer l'avis d'exercice de l'option requis par le MTMD, ainsi que tout document nécessaire à la pleine exécution du renouvellement, aux mêmes conditions techniques prévues au contrat, sous réserve des ajustements de prix expressément prévus aux clauses, ainsi qu'à poser tout acte administratif requis pour l'exécution des travaux, incluant la facturation au MTMD, selon les modalités financières convenues au contrat 851028195 / Devis spécial 101;

- De demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal en vertu de l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), afin de tenir compte de la réception par l'arrondissement de Lachine d'une contrepartie financière du MTMD d'un montant total de 23 484,87 \$, toutes taxes incluses, si applicable, associée au renouvellement du contrat susmentionné.

Il est recommandé au comité exécutif :

- De modifier le budget de la Ville de Montréal, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Lachine, d'une contrepartie financière du MTMD d'un montant total de 23 484,87 \$, toutes taxes incluses, si applicable, associée au renouvellement du contrat susmentionné;

- D'augmenter en conséquence la dotation budgétaire 2026 de l'arrondissement de Lachine d'un montant additionnel de 23 484,87 \$, toutes taxes incluses, si applicable, à la suite de l'encaissement de ce montant;

- D'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.06 1269645001

CA26 19 0036

Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, conformément à l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), afin de tenir compte de la réception par l'arrondissement de Lachine de l'aide financière de 48 900 \$, taxes incluses, en provenance de l'organisme Sport et Loisir de l'île de Montréal (SLIM) pour la mise en œuvre du projet, soit organiser de l'animation avec prêt d'équipement gratuit au parc Michel-Ménard et au parc Kirkland entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2026

ATTENDU l'entente intervenue entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et Sport et loisir de l'île de Montréal (SLIM) ci-jointe;

ATTENDU l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) qui permet de modifier le budget afin de tenir compte de sommes reçues par l'arrondissement de Lachine;

Il est proposé par Ludovic FERMELY

appuyé par Nancy BERTHELOT

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

- D'accepter une aide financière de 48 900 \$, taxes incluses, provenant de l'organisme « Sport et loisir de l'île de Montréal (SLIM) » afin de soutenir la réalisation d'activités et de prêt d'équipement gratuit au parc Michel-Ménard et au parc Kirkland entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2026;
- De demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal en vertu de l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), afin de tenir compte de la réception par l'arrondissement de Lachine de l'aide financière de 48 900 \$, taxes incluses, en provenance de l'organisme Sport et Loisir de l'île de Montréal (SLIM);
- D'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Il est recommandé au Comité exécutif :

- De modifier le budget 2026 de la Ville, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), afin de tenir compte de la réception par l'arrondissement de Lachine de l'aide financière de 48 900 \$ taxes incluses, en provenance de l'organisme Sport et Loisir de l'île de Montréal (SLIM);
- D'augmenter en conséquence la dotation budgétaire 2026 de l'arrondissement de Lachine d'un montant additionnel de 48 900 \$, taxes incluses, à la suite de l'encaissement de ce montant;
- D'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.07 1267626001

CA26 19 0037

Appropriation d'une somme de 398 000 \$ provenant du surplus de l'arrondissement afin de prolonger le mandat de l'équipe de circulation pour une période de neuf (9) mois, menant à une fin prévue approximativement vers la fin de l'année 2026

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Nancy BERTHELOT

D'autoriser l'appropriation d'une somme de 398 000 \$ provenant du surplus de l'arrondissement afin de prolonger le mandat de l'équipe de circulation pour une période de neuf (9) mois, menant à une fin prévue approximativement vers la fin de l'année 2026.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.08 1263837001

CA26 19 0038

Modifier le lieu de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Lachine du lundi 4 mai 2026. Décréter que la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine se tiendra dans la salle Léo-Pétrin de l'école Martin-Bélanger, situé au 29, avenue Ouellette et amender en conséquence la résolution numéro CA25 19 0330 adoptant le calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Il est proposé par Nancy BERTHELOT

appuyé par Dominic ROUSSEL

Que le lieu de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Lachine prévue le lundi 4 mai 2026 soit modifié;

Que cette séance se tienne dans la salle Léo-Pétrin de l'école Martin-Bélanger, située au 29, avenue Ouellette;

Que la résolution CA25 19 0330 adoptant le calendrier des séances du conseil pour l'année 2026 soit amendée afin de tenir compte de ce changement.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.09 1266765002

CA26 19 0039

Adoption - Règlement numéro RCA08-19002-17 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002) afin d'ajuster le niveau de responsabilité d'un fonctionnaire

Vu l'avis de motion CA26 19 00021 donné à la séance du 2 février 2026 du conseil d'arrondissement de Lachine pour le *Règlement numéro RCA08-19002-17 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002) afin d'ajuster le niveau de responsabilité d'un fonctionnaire, lequel a été déposé avec le dossier décisionnel;*

ATTENDU que le projet de règlement et le dossier ont été distribués aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Jacques FILION

D'adopter le *Règlement numéro RCA08-19002-17 modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002) afin d'ajuster le niveau de responsabilité d'un fonctionnaire.*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.01 1266739001

CA26 19 0040

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement - Règlement numéro RCA26-19001-1 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026 (RCA26-19001) afin de modifier la tarification applicable aux événements nécessitant la présence du personnel technique

Avis de motion est donné par le conseiller Jacques Filion de l'inscription pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement de Lachine, du *Règlement RCA26-19001-1 modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026 (RCA26-19001)*, afin de modifier la tarification applicable aux événements nécessitant la présence du personnel technique, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.02 1256739002

CA26 19 0041

Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un nouveau bâtiment mixte sis au 1750, rue Notre-Dame, sur le lot portant le numéro 1 247 207 du cadastre du Québec

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Ludovic FERMEY

D'autoriser, selon les documents reçus le 6 février 2026, la demande de dérogation mineure au *Règlement numéro 2710 sur le Zonage* relative à la construction d'un bâtiment mixte sur le lot portant le numéro 1 247 207 du cadastre du Québec, afin de :

- Permettre, pour un bâtiment multifamilial, qu'aucun toit végétalisé ne soit aménagé et ce, bien que l'article 4.23.6 du *Règlement numéro 2710 sur le Zonage* prévoit, pour tout bâtiment ayant une superficie de plancher de plus de 2000 mètres carrés, l'aménagement d'une toiture végétalisée.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.01 1266470001

CA26 19 0042

Approbation de plan (PIIA) - Projet de transformation relatif au permis 3001820638-25 visant la modification de plusieurs éléments sur les façades des bâtiments B, C et B+ de l'immeuble situé au 1950, rue Provost

Il est proposé par Ludovic FERMEY

appuyé par Jacques FILION

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R- 2561-11), les documents soumis en date du 9 décembre 2025 accompagnant une demande de permis de transformation de la façade avant, latérale et arrière de l'immeuble sis au 1950, rue Provost (Bâtiment B, C et B+);

D'accorder le permis de transformation demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet, tel qu'approuvé, soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.02 1250415001

CA26 19 0043

Abrogation de la résolution du conseil d'arrondissement de Lachine CA25 19 0304 adoptée le 1^{er} octobre 2025 et approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation des façades de l'immeuble situé au 115, 9^e Avenue

Il est proposé par Nancy BERTHELOT

appuyé par Ludovic FERMEY

D'abroger la résolution CA25 19 0304 du conseil d'arrondissement de Lachine adoptée le 1^{er} octobre 2025;

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-11), les documents soumis en date du 7 janvier 2026 accompagnant une demande de permis de transformation d'un bâtiment résidentiel situé au 115, 9^e Avenue;

D'accorder le permis de transformation demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet, tel qu'approuvé, soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.03 1269399003

CA26 19 0044

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'ensemble des façades de l'immeuble situé au 285, 35^e Avenue

Il est proposé par Jacques FILION

appuyé par Ludovic FERMEY

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-11), les documents soumis en date du 23 décembre 2025 accompagnant une demande de permis de transformation des façades pour l'immeuble situé au 285, 35^e Avenue.

D'accorder le permis de transformation demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet, tel qu'approuvé, soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.04 1269399002

CA26 19 0045

Opération cadastrale - Frais de parc - Création et cession à la Ville de Montréal du lot numéro 6 589 900 du cadastre du Québec et versement d'une somme de 65 749,20 \$ à des fins de parc - Lots portant les numéros 1 703 899 et 2 135 130 du cadastre du Québec situés aux 360-390, rue Sherbrooke

Il est proposé par Ludovic FERMEY

appuyé par Dominic ROUSSEL

D'accepter l'opération cadastrale créant le lot 6 589 900 du cadastre du Québec, équivalant à 8,13 % de la valeur des lots portant les numéros 1 703 899 et 2 135 130 du cadastre du Québec, et sa cession à la Ville de Montréal;

D'accepter la somme de 65 749,20 \$ à titre de contribution pour fins de parc, que le propriétaire des lots portant les numéros 1 703 899 et 2 135 130 du cadastre du Québec, situés aux 360-390, rue Sherbrooke doit verser à la Ville conformément à l'article 3 du *Règlement relatif à la cession d'un terrain ou au versement d'une somme aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs et de terrains de*

jeux et de préservation d'espaces naturels ou destinés à un centre de service scolaire, sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055);

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.05 1266470005

CA26 19 0046

Refuser la demande d'autorisation présentée en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA16-19002) visant la construction d'un bâtiment de trois (3) étages totalisant 11 logements avec stationnement intérieur sur les lots 2 135 111 et 2 135 112 du cadastre du Québec, situés au 776, 5e Avenue

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement de Lachine a étudié la demande d'autorisation présentée en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA16-19002) visant à permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois (3) étages comprenant onze (11) logements et un stationnement intérieur, sur les lots 2 135 111 et 2 135 112 du cadastre du Québec, situés au 776, 5^e Avenue;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement est habilité, en vertu de l'article 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) ainsi que des articles 15 et 17 du règlement RCA16-19002, à accorder ou refuser une telle demande d'autorisation;

ATTENDU QUE le processus d'approbation référendaire prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) trouve application dans le cadre de ce projet;

ATTENDU QUE des demandes de participation à un référendum ont été dûment reçues conformément aux dispositions légales applicables;

ATTENDU QUE les interventions, commentaires et préoccupations exprimés par les citoyens lors de l'assemblée publique de consultation du 20 août 2025 ont été jugés fondés, pertinents et suffisamment significatifs par le conseil d'arrondissement;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces éléments ne permet pas au conseil d'arrondissement de conclure à l'opportunité ni à la pertinence de poursuivre l'adoption de ce projet particulier;

Il est proposé par Ludovic FERMEY

appuyé par Dominic ROUSSEL

De refuser la demande d'autorisation présentée en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA16-19002) visant la construction d'un bâtiment résidentiel de trois (3) étages comprenant onze (11) logements et un stationnement intérieur sur les lots 2 135 111 et 2 135 112 du cadastre du Québec, situés au 776, 5^e Avenue;

De mettre fin au processus d'étude et d'adoption du projet particulier visé;

De mandater la direction concernée pour informer le requérant ainsi que les citoyens ayant participé au processus des motifs justifiant la décision du conseil.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.06 1259399040

CA26 19 0047

Désigner M. Ludovic Fermely, conseiller d'arrondissement, à titre de maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} avril au 31 juillet 2026

Il est proposé par Nancy BERTHELOT

appuyé par Dominic ROUSSEL

De désigner M. Ludovic Fermely, conseiller d'arrondissement, à titre de maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} avril au 31 juillet 2026, conformément à l'article 20.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

51.01 1268073004

Période d'intervention des membres du conseil

ÉLU(E)S	INTERVENTIONS
Nancy Berthelot	- Échanges avec des citoyens du district du Canal.
Jacques Filion	- Félicitation 1 ^{ère} rencontre (jeudi 26 février 2026); - Prochaine rencontre prévue le 19 mars 2026 de 17 h 30 à 19 h 30; - Positions de la mairesse au sujet de la Marina; - Érosion des berges.
Ludovic Fermely	- Déneigement; - Salubrité; - Immigration; - Tournée des commerçants district J-Émery-Provost; - Centre sportif, une priorité; - Évènements Histoire des noirs.
Dominic Roussel	- Félicitation des citoyens qui soumettent des commentaires et posent des questions; - Appeler le 311 ou adresser un courriel au Lachine@montreal.ca.
Julie-Pascale Provost	- Appeler le 311 ou adresser un courriel; - Allocution journée internationale des Femmes.

70.01

Période de questions du public

CITOYENS	QUESTIONS
Bernard Tisseur	- Parc Ranger (cimetièrre pour animaux); - Brigadiers scolaires.
Martine Rochon	- Dossier de la Marina (sécurité nautique).
Richard Blouin	- Dossier de la Marina.
Suzanne Hudon	- Local CLSC (orientation); - Absence d'abrasifs sur les trottoirs.
Benoit Demers	- Nommage local (le cercle des fermières de la Ville-Saint-Pierre).
Katina Michaud	- La sécurité des élèves de l'école primaire Maple Grove lorsqu'ils se rendent à l'école.
QUESTIONS EN LIGNE	
Karyne Murphy	- Zonage et travaux sur la rue Notre-Dame.
Jeremy Allemand	- Déneigement 17 ^e Avenue.
Nicolas Galopin	- L'érosion des berges à la hauteur de la 51 ^e Avenue.
Nathalie Goyette	- Démolition de la bâtisse l'Amirauté sur le site de la Marina.

70.02

CA26 19 0048

Période de questions du public - prolongation

ATTENDU QU'à 20 h 22, certaines personnes inscrites pour la période de questions n'ont pas encore été entendues;

ATTENDU QUE le conseil souhaite permettre à toutes les personnes inscrites de poser leurs questions conformément au règlement sur la procédure d'assemblée.

Il est proposé par Dominic ROUSSEL

appuyé par Ludovic FERMEY

De prolonger la période de questions du public jusqu'au traitement de toutes les questions.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

70.03

Et la séance est levée à 20 h 38.

Julie-Pascale Provost
Mairesse d'arrondissement

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement

Les résolutions passées et adoptées à cette séance sont approuvées par la mairesse de l'arrondissement.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 avril 2026.

CA26 19 0050